

DROIT PRIVÉ

PRÉCIS

Procédure pénale

Gaston Stefani
Georges Levasseur
Bernard Bouloc

18^e édition

DALLOZ

DR 739

Procédure pénale

18^e édition



2001

Gaston Stefani

Georges Levasseur

Professeurs honoraires à l'Université
de droit, d'économie et des sciences sociales de Paris II

Bernard Bouloc

Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

24251

1
1
1

DAJLOZ



SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage)

INTRODUCTION	1
Section 1 Les caractères généraux de la procédure pénale.....	4
Section 2 Histoire de la procédure pénale.....	44
PREMIÈRE PARTIE LES PRINCIPES DU PROCÈS PÉNAL.....	83
TITRE 1 LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCÈS PÉNAL.....	85
CHAPITRE 1 LES PRINCIPES ESSENTIELS DE LA PROCÉDURE PÉNALE.....	87
CHAPITRE 2 LA PREUVE EN MATIÈRE PÉNALE.....	98
TITRE 2 LES ACTIONS EN PROCÉDURE PÉNALE.....	123
CHAPITRE 1 L'ACTION PUBLIQUE	129
CHAPITRE 2 L'ACTION CIVILE	186
DEUXIÈME PARTIE LES ORGANES DU PROCÈS PÉNAL	329
CHAPITRE 1 LES ORGANES DE POLICE (La police judiciaire)	331
CHAPITRE 2 LES ORGANES DE JUSTICE (Les juridictions répressives)	413
TROISIÈME PARTIE LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL.....	517
CHAPITRE 1 LA POURSUITE	519
CHAPITRE 2 L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE.....	564
CHAPITRE 3 LE JUGEMENT	748
CHAPITRE 4 LES VOIES DE RECOURS ET L'AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE	839



Définie comme l'ensemble des dispositions concernant l'organisation, le déroulement et le jugement du procès fait par la société au délinquant, la procédure pénale a fait l'objet de réformes importantes avec les lois des 23 juin 1999 et 15 juin 2000.

Cette dernière entend renforcer la protection de la présomption d'innocence, en prévoyant l'intervention d'un avocat dès le début de la garde à vue, l'institution d'un juge des libertés et de la détention, distinct du juge d'instruction et la refonte du statut du témoin assisté. Elle institue aussi un appel en matière criminelle, permet le réexamen des décisions pénales de condamnation après une décision de la Cour des droits de l'homme de Strasbourg, et renforce les droits des victimes.

L'ouvrage expose, dans une première partie, les principes généraux de la procédure pénale, parmi lesquels le droit de la preuve et les actions, tant publique que civile. La deuxième partie traite de la police judiciaire et ses différentes missions ainsi que des règles de compétence des juridictions. La troisième partie est consacrée à la poursuite, à l'instruction préparatoire, au jugement, aux voies de recours et à l'autorité de la chose jugée.

Étudiants, praticiens et magistrats trouveront dans cette édition, profondément refondue, un exposé complet du droit positif.

Georges Levasseur est professeur honoraire à l'Université de droit, d'économie et des sciences sociales de Paris II.

Bernard Bouloc est professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I).

